

# Lisez-moi V3.02.004 – Novembre 2024



## V.3.02.004 / 8 novembre 2024

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.004 d'Impact emploi association.

### **Sommaire :**

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « [Inscription](#) » de la page d'accueil.*



### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

#### ► Téléchargement de la mise à jour

**Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.**



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

## ► Rattachement du bulletin

**RAPPEL** : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation
- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.

Retrouvez la fiche pratique [Régularisations – Fonctionnement général.](#)



## PARAMETRAGE

## ► SMIC 1er novembre 2024

Le montant du SMIC a été mis à jour.

## ► CCN SPORT – prévoyance cadre

Mise à jour des taux : 0.73% (0.365 P0 et 0.365 PP) + 0.11% non soumis à CSG/CRDS

## ► Paramétrage DSN 2025



Les développements pour la DSN 2025 sont en cours. De nouveaux affichages sont développés :

1/ rubrique fin de contrat

la case pour le refus de la proposition d'un CDI est créée, au niveau de l'onglet fin de contrat.

2/ case plafond mensuel de sécurité social pour le calcul de la prévoyance.

A partir de janvier 2024 lors de la saisie d'un contrat de prévoyance non paramétré dont la base de calcul est le plafond de sécurité social, celui-ci sera pré-rempli. Afin que vos calculs soient corrects, ne pas le modifier et paramétriser dans les cases annexes le % de répartition.

**Toutefois, ces nouvelles fonctionnalités ne seront actives qu'à partir de la saisie des bulletins de janvier 2025.**

**RETOUR  
SOMMAIRE**



## RAPPELS

## ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).

## ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.19** :

 **Attention !** Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

## ► Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiiez l'adresse mail : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

**Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.**

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.

## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Cycle de paie](#)
- [Fiabilisation des données Urssaf](#)
- [Fiabilisation des données retraite](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS



## V.3.02.003 / 16 septembre 2024

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.003 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Extraction de données](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

## ► Rattachement du bulletin

**RAPPEL** : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation
- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.

Retrouvez la fiche pratique [Régularisations – Fonctionnement général.](#)



## PARAMETRAGE

## ► CONVENTION COLLECTIVE

**Ajout de 2 nouvelles conventions :**

- **IDCC 3248** – Convention collective nationale de la métallurgie du 7

- **IDCC 2596** – Convention collective de la coiffure et des professions connexes du 10 juillet 2006

## ► Exonération ZFRR

L'exonération ZFRR est développée. Retrouvez la fiche pratique [ici](#)



## EXTRactions de donnees

## ► Requête RIB

Une requête est développée pour lister les RIB enregistrés.

Elle se nomme « **25- Employeurs – Liste des coordonnées bancaires** » .

Si la requête n'est pas visible à l'écran, il faut s'assurer que le **mode image en bas à gauche soit bien coché**.



## ► Requête heures au contrat et salaires bruts

Une requête est développée pour lister les heures au contrat et les salaires brut

Elle se nomme « **88- heures Ct et brut** » .

Si la requête n'est pas visible à l'écran, il faut s'assurer que le **mode image en bas à gauche soit bien coché**.





## RAPPELS

### ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



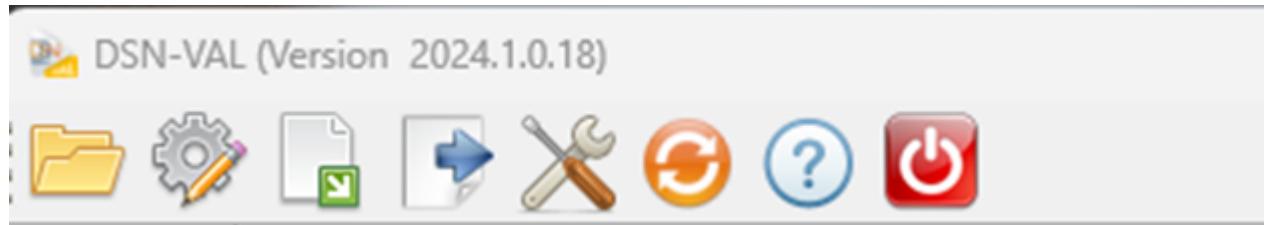
### ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.18** :



**Attention !** Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

### ► Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiiez l'adresse mail : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

**Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.**

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.

[RETOUR  
SOMMAIRE](#)



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Exonération Zone de Revitalisation Rurale \(ZRR\) et Exonération Zone France Ruralités Revitalisation \(ZFRR\)](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

Recherche...

[Rechercher](#)

## Lisez-moi V3.02.002 – Juillet 2024



### **V.3.02.002 / 5 juillet 2024**

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.002 d'Impact emploi association.

#### **Sommaire :**

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

### ► Rattachement de bulletin

**RAPPEL** : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation
- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.



## PARAMETRAGE

### ► Cotisation AGS

Le taux de cotisation AGS a été mis à jour (0.25%) au 1er juillet 2024.

### ► Contrat CDI inclusion

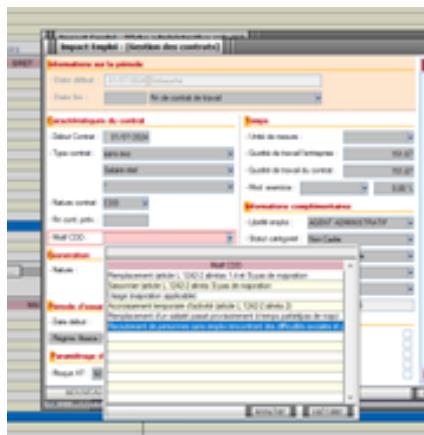
Le contrat CDI inclusion est développé.

### ► Contrat CDD Saisonnier sans 1% formation

Le contrat CDD Saisonnier sans 1 % formation est développé.

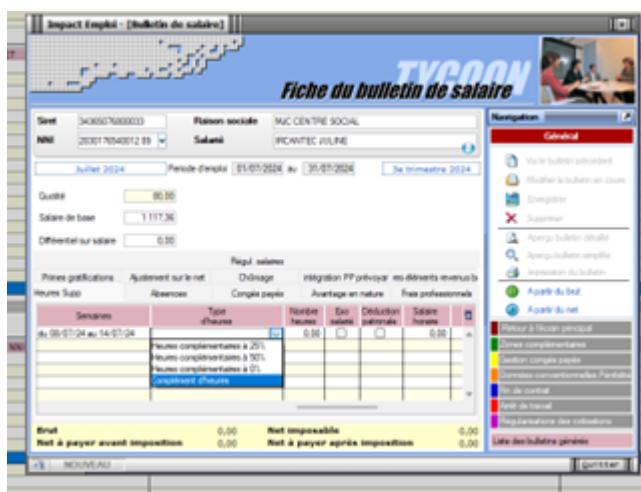
## ► Nouveau motif de CDD

Un nouveau motif de CDD a été développé -recrutement de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.



## ► Complément d'heures

Pour ajouter un complément d'heures dans le cadre d'un contrat relevant de la CCN du sport ou de l'animation, il convient de les déclarer dans l'onglet heures supplémentaires.

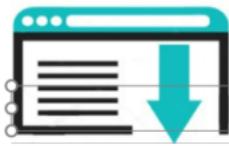


## ► Champ civilité

Le champs civilité est ouvert à la modification.

## ► Affichage France Travail

L'attestation fin de contrat a été actualisée avec l'en-tête France Travail.



## EXTRactions DE DONNEES

### ► OIG ZRR

Une requête est développée pour identifier les employeurs situés dans des zones de revitalisation rurale (OIG ZRR), en vue d'adapter les modalités de déclaration suite à la mise en place des OIG ZFRR au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Elle se nomme 66- Salarié-OIG en ZRR

Si la requête n'est pas visible à l'écran, il faut s'assurer que le **mode image en bas à gauche soit bien coché**.



## RAPPELS

### ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



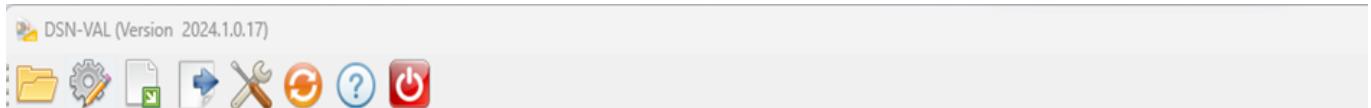
## ► **Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer**

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.17** :



**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

## ► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est** : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



**Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.**

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.

## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Modifier les informations administratives du salarié](#)
- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS



**V.3.02.001 / 16 mai 2024**

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.001 d'Impact emploi association.

## Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son **installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

► **Rattachement de bulletin**

**RAPPEL** : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation
- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.



**PARAMETRAGE**

► **CCN Eclat (IDCC 1518 )**

Le taux de cotisation Frais de santé – socle de base a été mis à jour (valeur 0.97 %) au 1er mai 2024.

► **DFS frais professionnel**

Les pourcentages d'abattement ont été mis à jour pour :

- les intermittents et techniciens du spectacle

Une nouvelle ligne a été ajoutée pour les techniciens cadre :

<b>Caractéristiques du contrat</b>		<b>Temps</b>
- Début Contrat : <input type="text" value="01/06/2024"/>		- Unité de mesure : <input type="text"/>
- Type contrat : <input type="text" value="sans exo"/>		- Quoté de travail l'entreprise : <input type="text"/>
Bases artiste du spectacle au réel <input type="text"/>		- Quoté de travail du contrat : <input type="text"/>
- Nature contrat : <input type="text"/>		- Mod. exercice : <input type="text"/>
<b>Exonération</b>		
- Nature : <input type="text"/>		
<b>Période d'essai</b>		
- Date début : <input type="text"/>		
- Régime Alsace / <input type="text"/>		
<b>Paramétrage d</b>		
- Risque AT : <input type="text"/> Annuler <input type="button" value="Valider"/>		

- Vol à voile

L'abattement se calcule désormais au taux de 28% sur le BP.

Il apparaît dans la gestion du contrat avec le libellé « abattement frais pro ».



## DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

### ► DSN – FCAP – CCN 1285

La déclaration FCAP en DSN est développée.

[RETOUR  
SOMMAIRE](#)

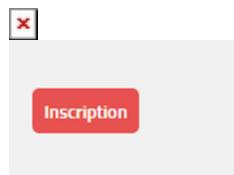


### RAPPELS

### ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site [impact emploi](#), vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



### ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.12** :



**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est** : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.

[RETOUR SOMMAIRE](#)



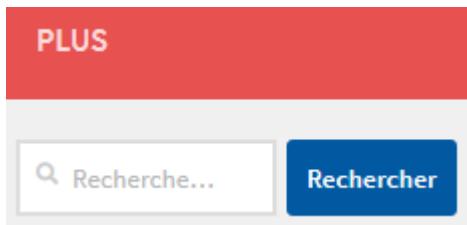
## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Modifier les informations administratives du salarié](#)
- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !

N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :



 RETOUR  
SOMMAIRE

## Lisez-moi V3.01.007 – février 2024



**V.3.01.007 / 19 février 2024**

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.007 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Autres déclarations](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation.*

*Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### ► Téléchargement de la mise à jour

**Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

### ► Récupération CRM PAS

Si vous rencontrez des anomalies pour récupérer les taux PAS.

1/ Vérifiez que vous avez effectué entièrement la gestion des flux DSN jusqu'à l'onglet annule et remplace avant de récupérer vos taux PAS à partir du 23 du mois.

2/ Si une croix rouge s'affiche, devant l'employeur au niveau de l'onglet CRM nominatif (anomalies), c'est que l'individu n'est pas reconnu.

3/ Visualisez l'anomalie et procédez à sa correction. Une fiche pratique st à votre disposition pour corriger les anomalies individus : [ici](#)



Il est indispensable de consulter l'ensemble des CRM sur le tableau de bord DSN des déclarants.

Les **écart**s présentés dans le **CRM identité** doivent être **traités en priorité**.

[RETOUR SOMMAIRE](#)



## PARAMETRAGE

### ► CCN Eglise (IDCC 5017)

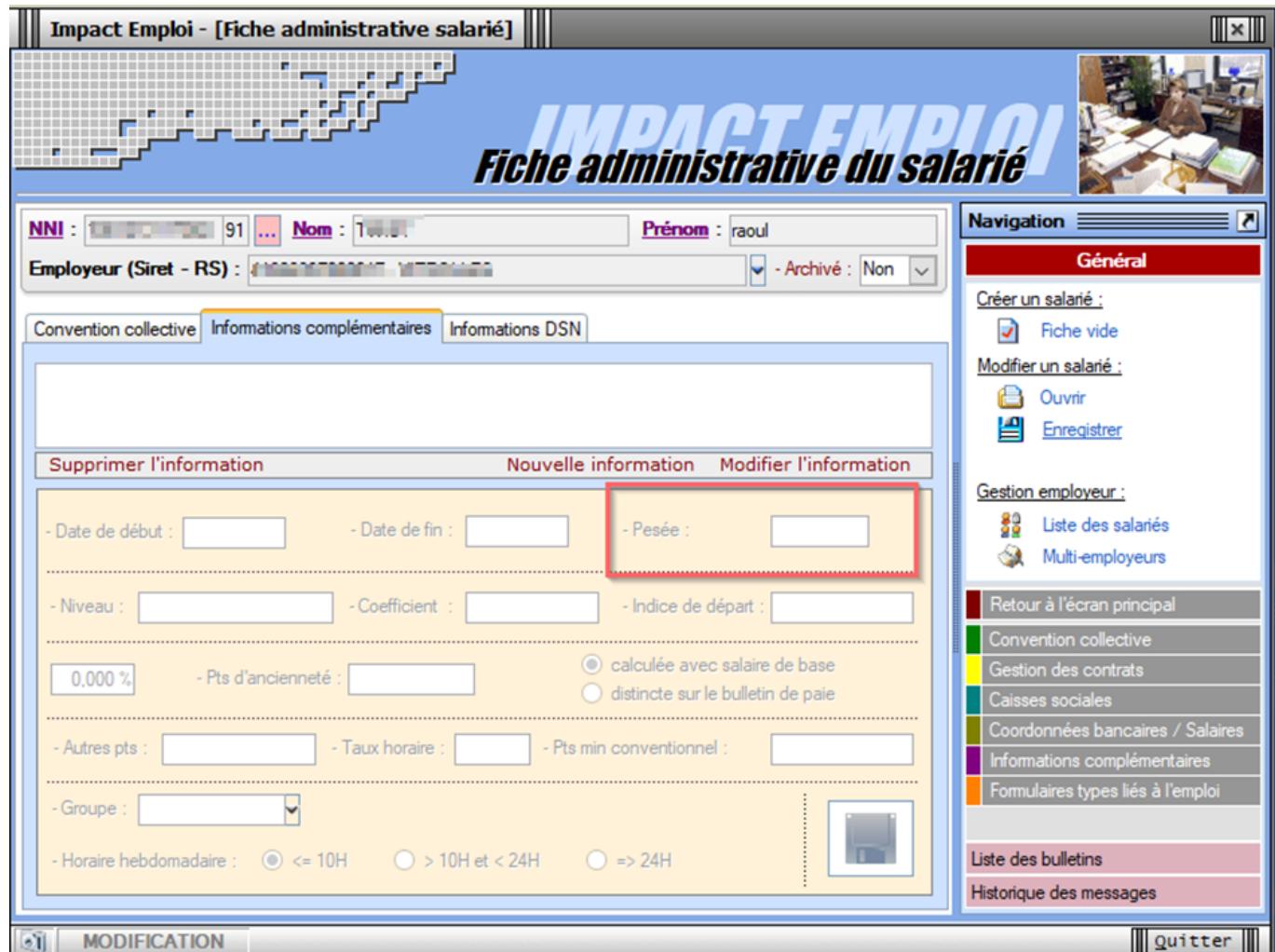
La **valeur du point** a été mise à jour (**10.52**), au 1er janvier 2024.

### ► CCN Organisme de tourisme (IDCC 1909)

La **valeur du point** a été mise à jour (**1.23**), au 1er janvier 2024.

## ► CCN Acteurs du lien social et familial (IDCC 1261)

Un champs supplémentaire « **Pesée** » a été ajouté dans l'onglet « **Informations complémentaires** » au niveau de la **Fiche administrative du salarié**.



Impact Emploi - [Fiche administrative salarié]

**IMPACT EMPLOI**  
**Fiche administrative du salarié**

Navigation

Général

Créer un salarié : [Fiche vide](#)

Modifier un salarié : [Ouvrir](#) [Enregistrer](#)

Gestion employeur : [Liste des salariés](#) [Multi-employeurs](#)

Retour à l'écran principal

Convention collective

Gestion des contrats

Caisses sociales

Coordonnées bancaires / Salaires

Informations complémentaires

Formulaires types liés à l'emploi

Liste des bulletins

Historique des messages

MODIFICATION

quitter

Supprimer l'information Nouvelle information Modifier l'information

- Date de début :  - Date de fin :  - Pesée :

- Niveau :  - Coefficient :  - Indice de départ :

0,000 % - Pts d'ancienneté :   calculée avec salaire de base  distincte sur le bulletin de paie

- Autres pts :  - Taux horaire :  - Pts min conventionnel :

- Groupe :

- Horaire hebdomadaire :  <= 10H  > 10H et < 24H  => 24H

## ► CCN Sport (IDCC 2511)

Le paramétrage du contrat « **Frais de santé labellisé** » a été mis à jour sur la base du taux de 0.87 % réparti en 0.435/0.435.

RETOUR  
SOMMAIRE



DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

## ► DSN – Bloc 56

La correction du fichier lors de l'intégration de bulletins de régularisation est effectuée.

[RETOUR  
SOMMAIRE](#)



### AUTRES DECLARATIONS

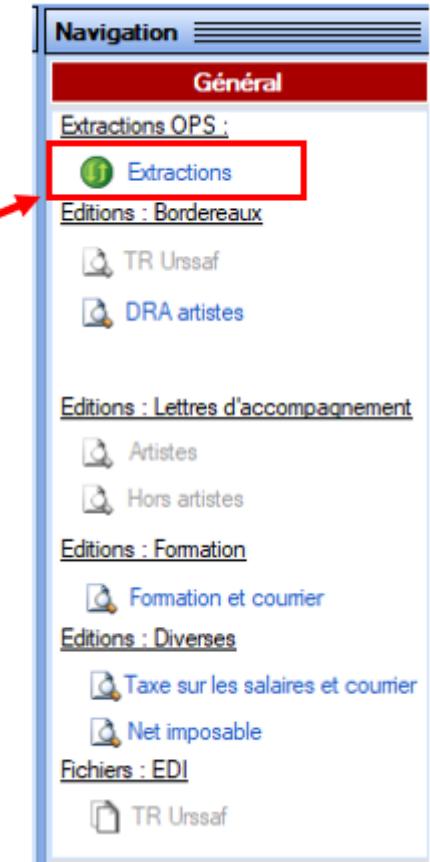
#### ► Formation professionnelle 2023

**Les bordereaux d'aides au remplissage pour la formation professionnelle 2023 sont disponibles dans cette mise à jour.**



**La déclaration et le paiement des contributions de formation professionnelle est à effectuer avant le 01/03/2024 sur le site de l'OPCO dont dépend l'association.**

- Pour les obtenir : Onglet “*Actions mensuelles/trimestrielles*” / “*Déclarations*” / “*Annuelles*” / « *Extractions* » :



- Éditez ensuite les **aides au remplissage** en cliquant sur « **Formation et courrier** » :

**Navigation**

**Général**

Extractions OPS :

-  [Extractions](#)
-  [Editions : Bordereaux](#)
-  [TR Urssaf](#)
-  [DRA artistes](#)

Editions : Lettres d'accompagnement

-  [Artistes](#)
-  [Hors artistes](#)

Editions : Formation

-  [Formation et courrier](#)

Editions : Diverses

-  [Taxe sur les salaires et courrier](#)
-  [Net imposable](#)

Fichiers : EDI

-  [TR Urssaf](#)

**Historique des messages**



## RAPPELS

### ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).

[Inscription](#)

## ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.7** :



**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

## ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est** : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos  **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Modifier les informations administratives du salarié](#)
- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

 **RETOUR SOMMAIRE**

---

**Lisez-moi V3.01.006 – 12 janvier 2024**



L'équipe Impact Emploi vous souhaite une bonne année 2024 !

---

## Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Autres déclarations](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### ► **Dépôt DSN**

L'onglet de dépôt de la DSN 2024 sera ouvert à partir du 25 janvier 2024.

## ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

## ► Maquette bulletin de salaire

La maquette du bulletin connaît quelques modifications. La principale porte sur le pavé **Imposition** et le pavé **Cumul annuel en bas de bulletin**.



## ► Saisie des IJSS Temps Partiel Thérapeutique

Au niveau du **Motif d'arrêt**, ajout de deux sélections :

- Tps partiel thérapeutique suite AT (Accident du travail)
- Tps partiel thérapeutique suite MP (Maladie professionnelle)

Impact Emploi - [Bulletin de salaire] 

**Fiche du bulletin de salaire**

Siret	██████████	Raison sociale	MJC ██████████		
NNI	██████████ 58	Salarié	██████ lise		
Janvier 2024		Periode d'emploi	01/01/2024 au 31/01/2024		
		1er Trimestre 2024			
Quotité	151,67				
Salaire de base	2 082,50				
Différentiel sur salaire	0,00				
Arrêt de travail		Reprise du travail	IJ Sécurité Sociale		
			IJ Prévoyance		
Arrêt du	Arrêt au	Motif d'arrêt	Date Début	Date Fin	Type
01/01/2024	31/01/2024	Maladie			
		Accident de trajet			
		Accident de travail ou de service			
		Adoption			
		Maladie professionnelle			
		Maternité			
		Paternité et accueil de l'enfant			
		Temps partiel thérapeutique			
		Ips partiel thérapeutique suite AT			
		Ips partiel thérapeutique suite MP			
<b>Brut</b>	2 082,50	<b>Net imposable</b>	1 675,01		
<b>Net à payer avant imposition</b>	1 516,65	<b>Net à payer après imposition</b>	1 494,87		

**Navigation**

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net
- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles, Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Régularisations des cotisations
- Liste des bulletins générés

**MODIFICATION** Bulletin généré en **3.01.006** Rattachement **2401** Création **05/12/2023** **Quitter**

Au niveau du **Type d'arrêt**, ajout d'une sélection : **IJSS TPT AT/MP imposable**

Pour rappel Montant Pas = 50% des IJSS brutes – 3,8% CSG déductible = ( (IJSS net /0,933)/2) \* 0,9620 )

Impact Emploi - [Bulletin de salaire] 

**Fiche du bulletin de salaire**

Siret	██████████	Raison sociale	MJC ██████████		
NNI	██████████ 58	Salarié	██████ lise		
Janvier 2024		Periode d'emploi	01/01/2024 au 31/01/2024		
		1er Trimestre 2024			
Quotité	151,67				
Salaire de base	2 082,50				
Différentiel sur salaire	0,00				
Arrêt de travail		Reprise du travail	IJ Sécurité Sociale		
			IJ Prévoyance		
Arrêt du	Arrêt au	Motif d'arrêt	Type		
01/01/2024	31/01/2024	Ips partiel thérapeutique	IJSS TPT AT/MP imposable		
			0,0		
<b>Brut</b>	2 082,50	<b>Net imposable</b>	1 675,01		
<b>Net à payer avant imposition</b>	1 516,65	<b>Net à payer après imposition</b>	1 494,87		

**Navigation**

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net
- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles, Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Régularisations des cotisations
- Liste des bulletins générés

**MODIFICATION** Bulletin généré en **3.01.006** Rattachement **2401** Création **05/12/2023** **Quitter**

## ► Données conventionnelles

L'onglet « **Données conventionnelles** » s'est enrichi pour saisir des **données salariales** de plusieurs conventions :

### CCN ALISFA :

Ajout des **5 primes** avec report sur 'Bulletin suivant' :

- **Salaire additionnel**
- **Acquisition compétences palier 1**
- **Acquisition compétences palier 2**
- **Acquisition compétences palier 3**
- **Indemnité de maintien**

**Siret** 01005070000000 **Raison sociale** CENTRE SOCIAL  
**NNI** 15 **Salarié** CAE test

**Janvier 2024** Periode d'emploi 01/01/2024 au 31/01/2024 **1er trimestre 2024**

Quotité 8,83  
Salaire de base 0,00  
Différentiel sur salaire 0,00

**Données conventionnelles** **Pénibilité**

Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Ancienneté d'entreprise		0,00	01/01/2024	
Prime Sécur		0,00	01/01/2024	
Prime décentralisée		0,00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/01/2024	
<b>Salaire additionnel</b>		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3		0,00	01/01/2024	
Indemnités de maintien de salaire		0,00	01/01/2024	

**Brut** 0,00 **Net imposable** 0,00  
**Net à payer avant imposition** 0,00 **Net à payer après imposition** 0,00

**Navigation**

**Général**

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin

**A partir du brut**

**A partir du net**

**Retour à l'écran principal**

**Zones complémentaires**

**Gestion congés payés**

**Données conventionnelles, Pénibilité** (highlighted)

**Fin de contrat**

**Arrêt de travail**

**Régularisations des cotisations**

**Liste des bulletins générés**

Une fiche pratique est à votre disposition pour saisir vos paies de janvier :  
[FP ALISFA](#)

### CCN FEHAP :

Ajout des **3 primes** avec report sur « **Bulletin suivant** »:

- **Prime Sécur**

- Prime décentralisée
- Indemnité différentielle de reprise

Siret :  Raison sociale :

NNI :  Salarié :

Janvier 2024
Periode d'emploi : 01/01/2024 au 31/01/2024
1er trimestre 2024

Quotité : 
Salaire de base : 
Déferré sur salaire :

Données conventionnelles		Pénibilité		
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Ancienneté d'entreprise		0,00	01/01/2024	
Prime Ségur		0,00	01/01/2024	
Prime décentralisée		0,00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/01/2024	
Salaire additionnel		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3		0,00	01/01/2024	
Indemnités de maintien de salaire		0,00	01/01/2024	

Brut : 
Net imposable :

Net à payer avant imposition : 
Net à payer après imposition :

**Navigation**

**Général**

- █ Via le bulletin précédent
- █ Modifier le bulletin en cours
- █ Enregistrer
- █ Supprimer
- █ Aperçu bulletin détaillé
- █ Aperçu bulletin simplifié
- █ Impression du bulletin

---

- █ A partir du brut
- █ A partir du net

---

- █ Retour à l'écran principal
- █ Zones complémentaires
- █ Gestion congés payés
- █ **Données conventionnelles, Pénibilité**
- █ Fin de contrat
- █ Arrêt de travail
- █ Régularisations des cotisations

---

- █ Liste des bulletins générés

### CCN sport et animation :

Ajout dans « **Données conventionnelles** » de la ‘**Prime personnelle**’ (prime conventionnelle 2511 et 1518 pour animateurs et professeurs liée à l’activité)

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

**TYCOON**  
Fiche du bulletin de salaire

**Données conventionnelles**

Libellé	Complément	Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime Ségur			0,00	01/01/2024	
Prime décentralisée			0,00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise			0,00	01/01/2024	
Salaire additionnel			994,58	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1			0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2			0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3			206,25	01/01/2024	
Indemnités de maîtrise de salaire			0,00	01/01/2024	
Prime personnelle			0,00	01/01/2024	

**Brut** 3 059,17    **Net imposable** 2 508,80  
**Net à payer avant imposition** 2 421,64    **Net à payer après imposition** 2 288,67

MODIFICATION Bulletin généré en 3.01.006 Rattachement 2401 Crédit 08/01/2024

Navigation

Général

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net

Retour à l'écran principal

Zones complémentaires

Gestion congés payés

Données conventionnelles, Pénibilité

Fin de contrat

Arrêt de travail

Régularisations des cotisations

Liste des bulletins générés

RETOUR  
SOMMAIRE



## ADMINISTRATIF SALARIE

### ► Salarié étranger

Le **pays de naissance** doit obligatoirement être renseigné.



Le **lieu de naissance** doit être saisi uniquement s'il est connu.  
 Ne pas saisir de nom de pays dans la case « Lieu de naissance ».

Impact Emploi - [Fiche administrative salarié]

**IMPACT EMPLOI**  
Fiche administrative du salarié

Navigation

**Général**

Créer un salarié :  Fiche vide  
Modifier un salarié :  Ouvrir  Enregistrer

Gestion employeur :  Liste des salariés  Multi-employeurs

Retour à l'écran principal  
Convention collective  
Gestion des contrats  
Caisse sociales  
Coordonnées bancaires / Salaires  
Informations complémentaires  
Formulaires types liés à l'emploi  
Liste des bulletins  
Historique des messages

**Coordonnées**

NI : 2001199257002 70 ... Nom : MINANOVA Prénom : ...  
Employeur (Siret - RS) : ... - Archivé : Non

**Informations complémentaires**

- Nom de naissance : ...  
- Civilité : Madame - Né(e) le : 25/11/2000  
- Lieu de naissance : BICHKEK  
- Pays de naissance : KIRGHIZISTAN  
- Nationalité : Etrangère  
- Dom. Fiscale : FRANCE  
- Catégorie salarié : ...  
- Date 1ère embauche : 10/10/2022

Attribution NNI provisoire :   
NTT généré : ...

**Dernier contrat**

Type contrat : ... Statut catégoriel : Non Cadre  
Mode calcul : ... Fonctionnaire : Non Fonctionnaire  
Nature contrat : ... Retraite : Non Retraité  
Libelle emploi : ... Taxe sur les salaires :   
Date : ... Formation Professionnelle :   
Horaire mensuel : ... Taxe Spécifique CFP :   
Retenue fiscale à la source :

MODIFICATION

## ► Contrat Mandataire social

Dans la liste Type de contrat : 'Salarié sans assédic' a été remplacé par 'Mandataire social'

RETOUR  
SOMMAIRE



## PARAMETRAGE

## ► Paramétrage annuel

Cette version d'Impact emploi intègre les nouveaux paramétrages annuels (Plafonds / SMIC / Taux / barèmes / Prévoyances paramétrées / Indemnités / Taux CCN...)



**Attention : Veillez à modifier manuellement les valeurs non paramétrées (prévoyances (valeur forfait pour le calcul sur base forfaitaire ainsi que les taux retraite non paramétrées, taux horaire des conventions collectives non paramétrées...).**

► **CCN Eclat : valeur du point**

A compter du 1er janvier 2024, **la valeur du point V1 de la CCN Eclat passe à 7.01 €**

A compter du 1er janvier 2024, **la valeur du point V2 de la CCN Eclat passe à 6.60 €**

► **CCN du SPORT**

- **SMC** : Les SMC de chaque groupe ont été mis à jour .

- **Prévoyance** :

A compter du 1er janvier 2024, le **taux de cotisation global du régime conventionnel** de prévoyance est fixé à **0,84%** de la rémunération brute du salarié, selon la **répartition** suivante :

- **0,42%** pour l'**employeur** et
- **0,42%** pour le **salarié**

► **CCN Familles Rurales**

La **valeur du point** de la CCN Familles rurales est **revalorisé à 5.36 €.**

► **CCN Alisfa**

La **valeur du point** de la CCN Alisfa est **revalorisé à 4.5833 €.**

► **CCN Aide à domicile**

La **valeur du point** de la CCN Aide à domicile est **revalorisé à 5.77 €.**

## DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

### ► Montant net social

Le montant net social est véhiculé en DSN via le bloc S21.G00.58

Si vous constatez une erreur dans le montant calculé, envoyez un message à l'assistance en précisant le montant attendu et le bulletin de paie calculé.

### ► Fin de contrat

Ajout du motif « **refus du contrat de Sécurisation professionnelle** » au niveau de la **saisie de la fin de contrat**.

## AUTRES DECLARATIONS

### ► DRA

L'aide au remplissage est disponible.

### ► Taxe sur les salaires

L'aide au remplissage est disponible.

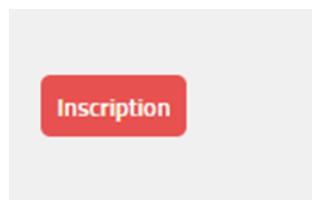


## RAPPELS

### ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



### ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version DSN-Val 2024 à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est à **installer** sur votre poste de travail.



**Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme habituellement lors des livraisons de versions.**

**Vous devez télécharger la version DSN-Val 2024 à partir du [portail DSN](#).**



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN



**Si le téléchargement ne s'exécute pas, nous vous recommandons d'utiliser un autre navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, ou Edge).**

**Information :** L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur

Net-Entreprise, au besoin .

**Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.**

► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr)**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

**Précisions :**

Au regard de l'affluence des messages d'assistance, nous sommes dans l'**obligation de prioriser certaines demandes** :

1/ les messages dont l'objet concerne une modification de contrats seront traitées au fil de l'eau.

2/ les messages dont l'objet est une demande de régularisation retraites seront priorisés en fonction des montants à régulariser.

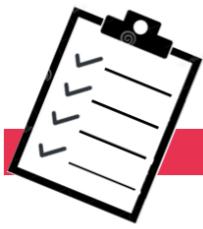
L'équipe Impact emploi vous remercie !

**Vous avez la possibilité de saisir un commentaire sur cette page, si une donnée de paramétrage était manquante.**



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS



---

[Lisez-moi V3.01.005 – novembre 2023](#)



## V.3.01.005 / 17 novembre 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.005 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

#### ► **Alerte – Sollicitations excessives des demandes de régularisation**

Les demandes de régularisation pour modification de contrats sont excessives et récurrentes.

Nous vous invitons à recadrer la relation avec les employeurs dont vous gérez la paie et d'être vigilant à ce que les documents (bulletins, bordereaux...) soient vérifiés dans un délai raisonnable. Dans votre relation contractuelle, vous pouvez prévoir d'ajouter une clause concernant les échanges entre vous et l'employeur et prévoir des sanctions graduées en cas de transmission tardives d'informations, par exemple.



**BULLETIN DE SALAIRE**

#### ► **Nouvelle absence : congé projet transition professionnelle**

Une nouvelle absence est créée. il s'agit de l'absence pour projet de transition professionnelle :

Régul. salaires																																																																																																																							
Primes gratifications	Ajustement sur le net	Chômage	intégration PP prévoir n																																																																																																																				
Heures Supp	Absences	Congés payés	Avantage en nature																																																																																																																				
Base pour la retenue	0.00	Horaire théorique mensuel à temps c																																																																																																																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Motif</th> <th>date de début</th> <th>date de fin</th> <th>date de reprise</th> <th>Complément libellé</th> <th>Nomb heure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Entrée en cours de mois</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Sortie en cours de mois</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Absence autorisée</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Absence non autorisée</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Période de non activité intermittent</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Chômage partiel</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Chômage partiel réduction du temps de travail</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Congé parental d'éducation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Congé de présence parentale</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Congé de solidarité familiale</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Congé de proche aidant</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Congé divers non rémunéré</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Congé sans solde &gt; 30 jours</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Congé pour mandat parlementaire</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Congé de conversion avec prise en charge par</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Congé de conversion sans prise en charge par</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Congé projet transition prof.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Inaptitude temporaire liée à la grossesse</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>						Motif	date de début	date de fin	date de reprise	Complément libellé	Nomb heure	Entrée en cours de mois					0	Sortie en cours de mois					0	Absence autorisée					0	Absence non autorisée					0	Période de non activité intermittent					0	Chômage partiel					0	Chômage partiel réduction du temps de travail					0	Congé parental d'éducation					0	Congé de présence parentale					0	Congé de solidarité familiale					0	Congé de proche aidant					0	Congé divers non rémunéré					0	Congé sans solde > 30 jours					0	Congé pour mandat parlementaire					0	Congé de conversion avec prise en charge par					0	Congé de conversion sans prise en charge par					0	Congé projet transition prof.					0	Inaptitude temporaire liée à la grossesse					0
Motif	date de début	date de fin	date de reprise	Complément libellé	Nomb heure																																																																																																																		
Entrée en cours de mois					0																																																																																																																		
Sortie en cours de mois					0																																																																																																																		
Absence autorisée					0																																																																																																																		
Absence non autorisée					0																																																																																																																		
Période de non activité intermittent					0																																																																																																																		
Chômage partiel					0																																																																																																																		
Chômage partiel réduction du temps de travail					0																																																																																																																		
Congé parental d'éducation					0																																																																																																																		
Congé de présence parentale					0																																																																																																																		
Congé de solidarité familiale					0																																																																																																																		
Congé de proche aidant					0																																																																																																																		
Congé divers non rémunéré					0																																																																																																																		
Congé sans solde > 30 jours					0																																																																																																																		
Congé pour mandat parlementaire					0																																																																																																																		
Congé de conversion avec prise en charge par					0																																																																																																																		
Congé de conversion sans prise en charge par					0																																																																																																																		
Congé projet transition prof.					0																																																																																																																		
Inaptitude temporaire liée à la grossesse					0																																																																																																																		

RETOUR  
SOMMAIRE



## PARAMETRAGE

### ► Taux paritarisme CCN Sport

Le taux de la **cotisation CIF paritarisme** à appliquer à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023 passe à **0,08 %**. Cette version prend en compte cette évolution.



*Si vous avez déjà établi vos bulletins de novembre 2023, pensez à les recalculer avant d'envoyer votre DSN.*

RETOUR  
SOMMAIRE

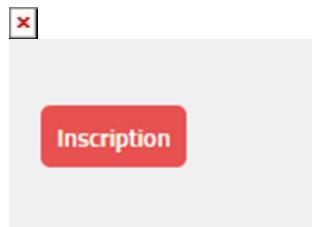


## RAPPELS

## ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



## ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.18** :



**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

## ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est** : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.

 **RETOUR SOMMAIRE**



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

**PLUS**

 **RETOUR SOMMAIRE**

---

**[Lisez-moi V3.01.004 – octobre 2023](#)**



## Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### ► [Téléchargement de la mise à jour](#)

**Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.**



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

## ►CRM PAS

La DGFIP ayant mis à disposition les taux PAS actualisés dans les CRM disponibles du mois d'Août pour application sur les bulletins de septembre, pensez bien à vérifier l'intégration de ces CRM reçus à l'issu de la DSN de juillet.

**Rappel** :

La récupération des taux PAS doit se faire **mensuellement**.



*Pour accéder à la gestion des flux PAS et procéder à l'intégration automatique des CRM, vous devez préalablement avoir réalisé toutes les étapes de la gestion des flux DSN jusqu'à l'onglet annule et remplace.*



Dans Impact emploi, à partir de l'onglet « **Actions mensuelles/trimestrielles** », choisissez « **Gestion des flux** » puis « **Prélèvement A la Source** »

La fenêtre « **Gestion des flux PAS** » s'affiche :

- Sélectionnez le **dossier** ainsi que le **mois de dépôt DSN** concerné
- Dans le volet « **Réception compte-rendu** », cochez ensuite la ou les associations pour lesquelles vous souhaitez faire l'intégration automatique des CRM.
- Cliquez enfin sur le bouton « **Intégration automatique** ».

La fenêtre « **Gestion des flux PAS** » s'affiche : **Tous les taux ne sont pas toujours disponibles en même temps**. Si c'est le cas, reproduire la démarche plusieurs fois.

Les CRM PAS (taux) sont disponibles à partir du 23 du mois du dépôt du mois de la DSN.



Veuillez, avant de faire vos paies, vérifier que tous les taux sont remontés. **Vous devez visualiser autant de drapeaux verts sur la colonne N (excepté DSN à néant) que de SIRET déposés en DSN.**

[Fiche pratique : intégration automatique des CRM PAS](#)

 **RETOUR SOMMAIRE**



**BULLETIN DE SALAIRE**

#### ► Prime d'intermittence

La prime d'intermittence prévue dans certaines conventions collectives est développée.

Vous pouvez la saisir au niveau de l'onglet « **Données conventionnelles** ».

Données conventionnelles		Pénibilité		
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime de mariage		0.00	01/09/2023	
Prime de PACS		0.00	01/09/2023	
Prime de naissance		0.00	01/09/2023	
Prime d'adoption		0.00	01/09/2023	
Indemnités à temps partiel moins de 24h		0.00	01/09/2023	
Plurivalence verticale		0.00	01/09/2023	
Plurivalence horizontale		0.00	01/09/2023	
Prime d'intermittence	test	100.00	01/09/2023	
Ancienneté d'entreprise	test 02	130.00	01/09/2023	

## ► Prime exceptionnelle d'ancienneté

La prime exceptionnelle d'ancienneté prévue dans la convention collective du sport est développée. Elle se nomme Ancienneté d'entreprise.

Vous pouvez la saisir au niveau de l'onglet « Données conventionnelles ».

Données conventionnelles		Pénibilité		
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime de mariage		0.00	01/09/2023	
Prime de PACS		0.00	01/09/2023	
Prime de naissance		0.00	01/09/2023	
Prime d'adoption		0.00	01/09/2023	
Indemnités à temps partiel moins de 24h		0.00	01/09/2023	
Plurivalence verticale		0.00	01/09/2023	
Plurivalence horizontale		0.00	01/09/2023	
Prime d'intermittence	test	100.00	01/09/2023	
Ancienneté d'entreprise	test 02	130.00	01/09/2023	

 [RETOUR SOMMAIRE](#)



**PARAMETRAGE**

## ► Rupture conventionnelle – nouvelle contribution patronale

La contribution patronale de 30 % pour les indemnités de rupture conventionnelle a été créée.

**Fiche du bulletin de salaire**

**Indemnités de fin de contrat**

Libellé	Soumis à CSG/CRDS	Soumis à fofait social	Soumis à contribution	Début rattachement
Indemnité spécifique de rupture conventionnelle	0,00	0,00	1 500,00	01/10/2023

**Brut** 2 399,83    **Net imposable** 1 944,45  
**Net à payer avant imposition** 1 875,31    **Net à payer après imposition** 1 807,25

Elle se visualise de cette manière sur le bulletin détaillé :

FNAL						
Retraite complémentaire plafonné						
Contribution d'équilibre général T1						
Contribution patronale						
Chomage Totalité	2 399,83	0,00	0,00	2 399,83	4,05	97,19
Assedic FNGS						
Formation professionnelle						



Si vous avez déjà calculé votre bulletin avec le forfait social, vous devez :

- 1/ Ouvrir la modification de bulletin
- 2/ Supprimer la ligne de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle
- 3/ Ressaisir l'indemnité de rupture conventionnelle pour la prise en compte du calcul de la contribution patronale

 RETOUR  
SOMMAIRE



## RAPPELS

### ► **Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer**

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.17** :



**Attention !** Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

### ► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est** : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos  **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.

 **RETOUR SOMMAIRE**



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

**PLUS**

 **RETOUR SOMMAIRE**

# Lisez-moi V3.01.003 – septembre 2023



## V.3.01.003 / 4 septembre 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.003 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Correction d'anomalies](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de fermer le logiciel sur tous les postes avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

---

NOUVEAU

## ► **Montant Net Social**

Le montant net social est développé sur les bulletins.

Quelques erreurs de paramétrage, peuvent exister . Le montant net social peut donc être erroné pour certains. Nous vous invitons à nous communiquer ces situations, par l'assistance. Les corrections seront apportées au fil des mois.

Toutefois, nous tenons à rassurer que pour le moment, le montant net social est indiqué sur le bulletin de salaire à titre d'information. Nous invitons les personnes concernées par la prime d'activité à continuer à déclarer leur montant net social sans tenir compte du montant indiqué sur le bulletin de salaire. Cette information sera déclarée en DSN, à partir de janvier 2024.

Retrouvez toutes les informations sur la fiche pratique dédiée : [montant net social](#)

RETOUR  
SOMMAIRE



## ADMINISTRATIF SALARIE

## ► **Saisie d'un contrat d'apprentissage qui succède à un contrat en CDI.**

La date du début du contrat d'apprentissage doit être en cohérence avec la date inscrite sur le CERFA.

Ainsi, si ce contrat succède à un contrat CDI classique, alors vous devez clôturer le contrat CDI avec un motif « **démission**» .

RETOUR  
SOMMAIRE



## CORRECTION D'ANOMALIES

### ► Génération fichier DSN

A compter de cette version, le bug du montant à payer (bloc 20) est corrigé.

### ► Etat des dépenses détaillées

La correction de la comptabilisation de la cotisation formation PP est effectuée.



## PARAMETRAGE

### ► Titres-restaurant

La limite d'exonération de la part patronale a été mise à jour. elle s'élève à 6.91 €.

### ► CCN du SPORT

Le paramétrage des salaires basé sur des plafonds par tranche a été mis à jour.

L'écran « Informations complémentaires » a évolué.

Il reprend maintenant les 3 cas qui déterminent le montant du SMC à retenir.

 01/08/2023-31/07/2025

[Supprimer l'information](#) [Nouvelle information](#) [Modifier l'information](#)

- Date de début :  - Date de fin :

- Niveau :  - Coefficient :  - Indice de départ :

3,000 % - Pts d'ancienneté :   calculée avec salaire de base  
 distincte sur le bulletin de paie

- Autres pts :  - Taux horaire :  - Pts min conventionnel :

- Groupe :  

- Horaire hebdomadaire :  <= 10H  > 10H et < 24H  => 24H

Avec cette mise à jour, vous devez repasser sur cet écran pour chacun de vos salariés afin de vérifier si les données sont correctes.



Doit être coché - pour les contrats à temps partiel (24 h et plus par semaine)  
-pour les contrats à durée indéterminée intermittent (CDII)  
-pour les contrats de travail à taux plein



Doit être coché pour les contrats à temps partiel (plus de 10 heures et moins de 24h/semaine)



Doit être coché pour les contrats à temps partiels (jusqu'à 10h/semaine)

Impact emploi affichera sur votre bulletin, dans une bulle d'aide le salaire minimum à appliquer en fonction des informations saisies. Dans notre cas ci-dessous l'employeur paye un salaire légèrement supérieur au salaire minimum :

Août 2023

Periode d'emploi

uotité

151,67

alaire de base

2 789,71

SMC : 2759.5

La formule appliquée dans Impact Emploi :

Exemple : un salarié a un contrat de travail à 110 heures par mois soit plus de 24 heures par semaine au groupe 6 .

Son salaire minimum affiché sera de  $2759.50 * 110 / 151.67 = 2001.351619$

Nous n'avons pas retenu le calcul par le taux horaire de la grille de la CCN car il ne contient que 2 décimales .  $110h*18.19€ = 2000.9$

Juillet 2023	Periode d'emploi	01/07/2022	
Quotité	110,00		
Salaire de base	2 001,35	SMC : 2001.351619	
	01/09/2010-30/06/2023		01/07/2023-30/06/2025
<a href="#">Supprimer l'information</a> <a href="#">Nouvelle information</a>			
- Date de début : <input type="text" value="01/07/2023"/>		- Date de fin : <input type="text" value="30/06/2025"/>	
- Niveau : <input type="text"/>		- Coefficient : <input type="text"/> - Indice de	
4,000 %		- Pts d'ancienneté : <input type="text"/> <input type="radio"/> calculée avec <input type="radio"/> distincte sur	
- Autres pts : <input type="text"/>		- Taux horaire : <input type="text"/> - Pts min conventionnés : <input type="text"/>	
- Groupe : <input style="width: 150px;" type="text" value="Groupe 6"/> <input type="button" value="▼"/>			
- Horaire hebdomadaire : <input type="radio"/> <= 10H <input type="radio"/> > 10H et < 24H <input checked="" type="radio"/> => 24H			

- Contrat de travail à temps partiel (24h et plus par semaine) - Contrat de travail à durée indéterminée intermittent (CDII) - Contrat de travail à temps plein							
151,67	01/09/2022 1 491,28 €			01/01/2023 (ou date d'extension si postérieure)			01/07/2023
Groupe	Formule	Salaire minimum	Taux horaire	Salaire minimum	Taux horaire	Salaire minimum	Taux horaire
1	(SMC + 7,75%) + 60 €	1 666,85 €	10,99 €	1 717,00 €	11,32 €	1 737,00 €	11,45 €
2	(SMC + 10,75%) + 60 €	1 711,59 €	11,28 €	1 763,00 €	11,62 €	1 783,00 €	11,76 €
3	(SMC + 18,25%) + 60€	1 823,44 €	12,02 €	1 878,50 €	12,39 €	1 898,50 €	12,52 €
4	(SMC + 24,75%) + 60€	1 920,37 €	12,66 €	1 978,00 €	13,04 €	1 998,00 €	13,17 €
5	(SMC + 39,72%) + 60€	2 143,62 €	14,13 €	2 208,00 €	14,56 €	2 228,00 €	14,69 €
6	(SMC + 49,31%) + 60€	2 659,45 €	17,53 €	2 739,50 €	18,06 €	2 759,50 €	18,19 €



## DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

### ► Norme 2022

La norme 2022 est fermée. Si vous avez la nécessité de déposer des fichiers DSN en norme 2022, contactez l'assistance.

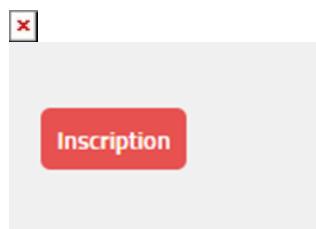


## RAPPELS

### ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



### ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2023, une nouvelle version de

votre outil de contrôle DSN-Val est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la 2023.1.0.16 :



 **Attention !** Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

#### ► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est** : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos  **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.



#### **FICHES A LA UNE !**

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !  
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :



## [Lisez-moi V.3.01.002 – Juin 2023](#)



### **V.3.01.002 / 5 juin 2023**

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.002 d'Impact emploi association.

**Sommaire :**

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)



## PARAMETRAGE

### ► Régime Formation

Nous avons ajouté l'IDCC 1516 – Organisme de formation dans liste des Conventions collectives.

### ► CCN du SPORT

La valeur du SMC au 1er juillet 2023 a été mise à jour.





## RAPPELS

### ► **Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer**

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.14** :



**Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.**

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2023** sur votre poste, **vous devez télécharger la version DSN-Val 2023.1.0.14 à partir du portail [DSN](#)**.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

### ► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr)**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos  **coordonnées** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !





## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

[\*\*RETOUR SOMMAIRE\*\*](#)